

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages - 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DELANGE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 22 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le mardi 22 septembre 2026.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Patrick BILLARD, Sophie BRION, Valérie CATHERINE, Sylvain DELANGE, Richard EIGLE, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Bruno GRENTE, Léo GUÉGAN, Samuel LECOLLEY, Stéphanie LEPESTEUR, Bernadette LETOUZÉ, Laura LOCRET, Pierrette MAURICE, François MAYAUD, Cyril MOREL, Philippe OLIVE, Claire OLIVIER, Sandrine PARISY, Sandrine POIRIER, Hervé PONDEMER, Mylène SIQUOT, Agathe TALBOT et Sylvie VAUDORNE.

Ont donné pouvoir :

- Xavier ANCKAERT à Hervé PONDEMER Christophe OLLIER à Sandrine PARISY
- Sabrina CHAUVIN à Stéphanie LEPESTEUR Anne ROELANDT à Valérie CATHERINE

Absent excusé : Antoine HERPIN

Nombre de conseillers	Vote à la majorité	Nature de l'acte : 5-3-4
- en exercice : 29	- pour : 20	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 24	- contre : 5	
- votants : 28	- abstention : 3	
Secrétaire de séance : Léo GUÉGAN		
Le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2026 a été adopté à l'unanimité		

DEL.2026-093 - Ferme photovoltaïque – Désignation et délégations aux représentants de la commune aux organes de la SAS TS117COND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2022/023 du conseil municipal visant à désigner le lauréat de l'appel à projets lancé par la Commune pour l'implantation de la ferme solaire,
Vu la délibération DEL-2022/102 du conseil municipal visant la signature de la promesse de bail emphytéotique,
Vu la délibération DEL-2022/130 du conseil municipal portant approbation des statuts et du pacte d'associés de la SAS TS117COND,

Considérant la nécessité pour la commune, actionnaire de la société de projet SAS TS117COND de participer aux instances décisionnelles,

En l'espèce, deux instances régissent la SAS

1. Le Comité Stratégique : composé de 4 membres, 1 par actionnaire et le président, issu de l'actionnaire majoritaire. Ce comité qui a pour fonction de donner son autorisation préalable sur les décisions stratégiques de la société.
2. L'Assemblée Générale, c'est l'organe décisionnaire qui réunit la collectivité des actionnaires de la société. En pratique, il s'agit d'une réunion qui permet aux associés de se rencontrer et de délibérer sur les questions fixées à l'ordre du jour. La commune y est représentée par un titulaire et un suppléant.

Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède.

Une attention particulière doit être portée sur le choix des représentants de la Ville dans les instances de la SPV EnR. Pour cause, si, dans le cadre d'une SEM, ce sont les collectivités actionnaires (personne morale) qui portent la responsabilité solidaire des élus désignés comme mandataires dans les organes décisionnels de la société ou y exerçant les fonctions de direction conformément aux articles L.1111-6 et L.1524-5 aliéna 11 du CGCT, cette protection légale ne s'applique pas dans le cadre de la gestion d'une société commerciale, dont les SAS EnR comme c'est le cas en l'espèce.

Il en résulte que les élus ou tout représentant de la ville siégeant dans les instances de la SPV porteront une responsabilité personnelle, en ce qu'ils devront répondre personnellement des infractions qu'ils seraient susceptibles de commettre dans les relations d'affaire entre la SPV et la ville.

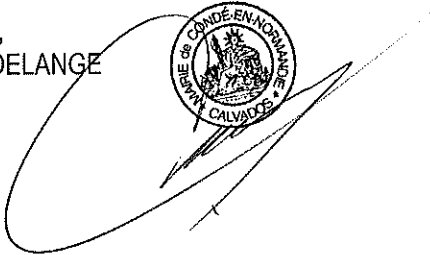
Tout représentant susceptible d'avoir un intérêt, direct ou indirect, personnel ou professionnel, dans la mise en œuvre du projet de solarisation est à exclure comme membre de la SPV EnR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**, de 20 voix POUR, 5 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS,

- **DÉSIGNE** au sein du conseil municipal, Monsieur Hervé PONDEMER représentant titulaire et Madame Sandrine PARISY représentante suppléante au Comité Stratégique de la SAS TS117COND,
- **DÉSIGNE** au sein du conseil municipal, Madame Sandrine PARISY représentante titulaire et Monsieur Hervé PONDEMER représentant suppléant à l'Assemblée Générale de la SAS TS117COND,
- **DIT** que les représentants auront délégations pour agir au nom de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente et à engager les démarches nécessaires à son exécution.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 28 septembre 2026

Le Maire,
Sylvain DELANGE

The image shows a large, stylized signature in black ink that loops around a circular official stamp. The stamp is the coat of arms of the Municipality of Condé-en-Normandie, featuring a central figure and the text 'MAIRIE DE CONDÉ-EN-NORMANDIE' and 'CALVAUDOS'.